

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-269

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er octobre 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-269 intitulé: « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à préciser les usages autorisés en bordure de la rue Jean-Talon* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le jeudi 18 octobre 2007, à 17 h, au bureau Accès Saint-Léonard situé au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement vise l'ensemble des zones situées en bordure de la rue Jean-Talon dans l'arrondissement.

Ce premier projet de règlement et le plan de zonage de l'arrondissement sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10^e jour du mois d'octobre 2007.

LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUBSTITUT,
M^e GUYLAINE CHAMPOUX